



HAL
open science

Commerce équitable et réserves de biosphère

Jean-Louis Pernin, Aurélie Carimentrand

► **To cite this version:**

Jean-Louis Pernin, Aurélie Carimentrand. Commerce équitable et réserves de biosphère. Fair Trade Sustainable Development, Apr 2019, Agadir, Maroc. hal-03540137

HAL Id: hal-03540137

<https://hal.science/hal-03540137v1>

Submitted on 23 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Commerce équitable et réserves de biosphère

2ème Colloque FTSD, AGADIR, MAROC, 16-18 avril 2019

Jean-Louis Pernin (1), Aurélie Carimentrand (2)

1 : LERASS, Université Paul Valéry, Montpellier 3

2 : CIRAD

Un peu plus de 25 ans après l'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992), 15 000 scientifiques nous avertissent sur l'état catastrophique du monde, notamment sur la destruction de la biodiversité – la 6ème extinction – provoquées par nos modes de production, de consommation et d'échanges (Ripple et al., 2017). Afin d'éviter une misère globale et une perte massive de biodiversité, les auteurs de ce manifeste nous exhortent à mettre en œuvre des alternatives environnementales plus justes et plus durables que les pratiques économiques actuelles (business as usual). Cet appel réinterroge le rôle que pourraient jouer les alternatives au commerce conventionnel, dont le commerce équitable (désormais CE), vis-à-vis de ces enjeux environnementaux.

Cette dimension environnementale est, du reste, une des motivations d'achat de produits équitables (Connolly et Shaw, 2006). Toutefois, au moins deux problèmes subsistent au sein de ce mouvement :

- un scepticisme toujours conséquent dans l'esprit des consommateurs (Pernin et Petitprêtre, 2012 ; Sirieix et al., 2004), scepticisme en partie lié au manque de visibilité de ses résultats ;
- un décalage, au niveau environnemental, entre les croyances des consommateurs et les règles effectives du CE, notamment en ce qui concerne la protection de la biodiversité. Ainsi, selon Pernin et Carimentrand (2012, 11), 64,8% des consommateurs jugent probable que le critère du maintien de la biodiversité constitue une des règles environnementales du CE, alors que l'analyse des principaux standards du CE (Max Havelaar et Ecocert Equitable), au niveau de la production de café, montre peu de critères dédiés à cette protection et à la lutte contre la déforestation.

Notons, également, que dans l'article 3 du décret n° 2015-1311 du 19 octobre 2015 concernant la reconnaissance des systèmes de garantie du commerce équitable, la protection de la biodiversité est l'un des six critères inscrits. Malgré les progrès du CE pour tenir compte de ce critère, par exemple en favorisant l'agroforesterie, on ne peut que prendre acte du peu de solutions offertes au consommateur/citoyen pour agir, dans son quotidien, en faveur de la biodiversité là où elle est la plus menacée, notamment dans les pays à faibles revenus.

Pour tenter d'apporter des solutions à ce problème, Pernin et al. (2018) ont réalisé une recherche concernant la faisabilité de produits équitables :

- soit provenant d'une zone périphérique à un parc national en France

- soit provenant d'une zone périphérique à un parc national dans un pays à faibles revenus

Leurs résultats montrent que 25% des individus enquêtés auraient l'intention d'acheter de tels produits (réponses 6 et 7 sur une échelle de 1 pas du tout d'accord à 7 tout à fait d'accord). Ces résultats montrent également une meilleure attitude des individus envers de potentiels produits équitables provenant d'une zone périphérique à un parc national en France par rapport à des produits provenant d'une zone périphérique à un parc national dans un pays à faibles revenus. Toutefois ces derniers reçoivent de meilleurs scores en ce qui concerne la valeur perçue. Autrement dit, les consommateurs seraient prêts à faire davantage de sacrifices pour la solution « pays à faibles revenus » que pour la solution « France » (ibid., p.60).

Ces résultats amènent à se poser la question des solutions articulant le local et le global. Deux propositions peuvent être formulées :

- 1) La création d'associations entre les marques des espaces naturels français (par exemple, la marque « Esprit Parc » des parcs nationaux) et/ou celles du CE Nord-Nord (par exemple, les marques « Paysan d'ici » d'Ethiquable ou « Ensemble » de Biocoop) et un dispositif visant à financer des opérations de protection de la biodiversité dans les pays à faibles revenus au titre du « Paiement pour service environnemental » (PSE) (Le Coq et al., 2016). Il pourrait s'agir, par exemple, de financer des emplois d'assistants gardes forestiers ou, plus globalement, de permettre une meilleure politique d'implication des populations locales dans la gestion des parcs. En effet, les travaux de recherche montrent que c'est l'implication des populations locales dans la cogestion des aires protégées qui donne les meilleurs résultats pour leur protection (pour une méta-analyse, voir Andrade et Rhodes, 2012). Ce résultat correspond à la dynamique de la « conservation intégrée » initiée, dès le début des années 1970, par l'UNESCO avec son programme Man and Biosphère (MAB) et les réserves de biosphère. Pour le CE, ceci serait un dispositif qui dépasserait ses propres limites en associant une démarche de CE à une relation équitable au profit des agriculteurs qui, en périphérie des espaces naturels protégés au Sud, mettent en place des stratégies de co-viabilité Homme-Nature, sans avoir la possibilité d'en retirer un revenu. C'est le cas, par exemple, des agriculteurs qui plantent des piments rouges en lisière de champ pour éviter l'intrusion des éléphants sur leurs plantations. Cette équité environnementale, au titre du PSE, portée par ces marques, permettrait au consommateur de s'engager dans des achats responsables au niveau de la protection de la biodiversité là où elle est la plus menacée.
- 2) La création/extension de jumelages territoriaux Nord-Sud autour de la protection de la biodiversité. Cette idée reprend l'avis du Comité des régions de l'Union européenne pour le CE : celui-ci invite à activer d'autres possibilités de pratiquer le CE, par exemple en faisant davantage appel au lien existant entre la coopération décentralisée au développement et le CE (Comité des Régions, 2015, 10). Ces jumelages pourraient s'appuyer sur les projets REDD+ (réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts) qui sont un des principaux outils permettant la protection de la biodiversité au niveau international. Ces projets pourraient servir de certification pour ces jumelages et, inversement, ces derniers serviraient les projets REDD+ en offrant la possibilité à tous les acteurs des territoires, au Nord, de s'engager efficacement pour la protection de la biodiversité. Actuellement, la mise en œuvre des projets REDD+ est centrée sur les « bénéfiques carbone »

(stockage du carbone par les forêts) et sur les populations au « Sud ». Les « bénéfiques non carbone » (éducation à l'environnement, éducation à la diversité culturelle, amélioration des conditions de vie des populations via l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, etc.) ne sont pas, ou peu, pris en compte. Des jumelages Nord-Sud pourraient permettre d'exploiter les « bénéfiques non carbone » des projets REDD+, que ce soit au « Sud » comme au « Nord ». Ceci rejoint également le besoin de dispositifs innovants permettant d'opérationnaliser la responsabilité sociétale des organisations (et des citoyens), notamment en ce qui concerne la protection de la biodiversité.

L'urgence face à la 6ème extinction de masse de la biodiversité nous oblige à trouver/tester des modalités permettant de donner des solutions aux citoyens et aux territoires pour agir pour la protection de cette biodiversité ; ceci sachant qu'il est vain d'attendre que les Etats jouent pleinement leur rôle sur ce sujet.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRADE G. S., RHODES J. R. (2012) Protected areas and local communities: an inevitable partnership toward successful conservation strategies?, *Ecology and Society*, 17(4), 14.

COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS (2015) Soutien local et régional au commerce équitable en Europe, Rapporteuse : Barbara Duden, 112e session plénière des 3 et 4 juin 2015, CIVEX-VI/003.

CONNOLLY J., SHAW D. (2006) Identifying fair trade in consumption choice, *Journal of strategic marketing*, 14(4), 353-368.

LE COQ J.-F., MÉRAL P., FROGER G., CHERVIER C. (2016). Les paiements pour services environnementaux ou écosystémiques, in P. Méral et D. Pesche (coord.) *Les services écosystémiques*, Paris, Editions Quæ, 181-200.

PERNIN J.-L., CARIMENTRAND A. (2012) Quels critères environnementaux pour le commerce équitable ? Croyances et attentes chez les consommateurs, *Mondes en développement*, tome 40, n° 160, 45-58.

PERNIN J.-L., PETITPRÊTRE B. (2012) Commerce équitable et scepticisme : une typologie des consommateurs, *Décisions Marketing*, 66, 47-58.

PERNIN J.-L., ERIKSSON A., GEORGES L. (2018) Commerce équitable et espaces naturels protégés : évaluation comparée de deux propositions, *Mondes en développement* 2018/3 (n° 183), p. 49-70

RIPPLE W. J., WOLF C., NEWSOME T. M., GALETTI M., ALAMGIR M., CRIST E., MAHMOUD M. I., LAURANCE W. F. (2017) World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice, *Bioscience*, 67(12), 1026-1028.

SIRIEIX L., MEUNIER A., SCHAEER B. (2004) Les consommateurs et le commerce équitable : scepticisme, confiance accordée et disposition à s'engager, *Économies et Sociétés, série "Systèmes agroalimentaires"*, 26(3), 571-590.